

Ambulancier



AU SERVICE DE LA VIE

L'ambulancier(ère) exerce son activité au sein d'une entreprise privée ou d'un établissement de santé. Il assure, sur prescription médicale ou en cas d'urgence médicale, la prise en charge et le transport de malades, de blessés ou de parturientes (femmes enceintes) dans des véhicules de transport sanitaire adaptés pour des raisons de soins ou de diagnostic. Il est un maillon essentiel de la chaîne de soins.



Ambulancier

Ambulancier(ère)...

L'ambulancier(ère) reçoit des consignes auprès des médecins et des infirmiers(ères) avant la prise en charge des patients. Après les avoir installés, il veille à leur confort et peut au besoin leur apporter les premiers soins. Responsable de l'entretien de son véhicule et de son matériel, il(elle) peut également être amené(e) à effectuer des tâches administratives.

Qualités essentielles

Calme et **attentif(ve)**, vous savez gérer les situations de stress et rassurer les patients.

Réactif(ve) et **autonome**, vous savez prendre rapidement les bonnes décisions.

Une bonne condition physique est impérative pour exercer ce métier parfois éprouvant.

Conditions d'admission

Un permis de conduire valide depuis 3 ans (2 ans en cas de conduite accompagnée).

L'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite des ambulances.

Un certificat médical délivré par un médecin agréé ARS.

Avoir suivi la formation d'**auxiliaire ambulancier(ère)** et réalisé un stage d'orientation d'une durée de 140 heures dans une société de transport sanitaire.



Métier	Formations proposées	Durée de formation	Conditions d'admission
Auxiliaire Ambulancier	Attestation de formation	70 heures	20-25 ans Etre titulaire du permis de conduire depuis 3 ans ou 2 ans en cas de conduite accompagnée
Ambulancier	Diplôme d'état niveau V	1 an	20-25 ans Etre titulaire du permis de conduire depuis 3 ans ou 2 ans en cas de conduite accompagnée

CONTACTEZ-NOUS au **01 41 83 11 99** ou **01 41 83 11 97** et sur **ambulancier@campus93.fr**

Campus des Métiers et de l'Entreprise 91-129 rue Edouard Renard 93013 BOBIGNY cedex
Tél. **01 41 83 38 38** Fax. **01 41 83 38 61**

www.campus93.fr



seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT



île de France



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat
Seine-Saint-Denis